

# Conseil Municipal du jeudi 25 septembre 2025 à 20 heures 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 25 septembre 2025 à 20 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Gildas BERNARD, Maire. Les Conseillers Municipaux étaient présents à l'exception de Marie-Thérèse CUEFF, Valérie LE SAINT, Isabelle FAUJOUR et Sébastien LEOST qui ont donné pouvoir à Marie-Pierre ABARNOU, Roger BOSSARD, Laurence RAMONÉ et Stéphanie MEUDEC. Françoise LE BRAS absente excusée. Stéphanie MEUDEC a été nommée secrétaire de séance.

Une minute de silence a été observée à la mémoire de Jacques LE GUEN décédé récemment. Le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

## 1. Rapport des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégation générale accordée au Maire)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'encaissement d'indemnités d'assurances à la suite de la tempête Ciaran :

- dommages immobiliers dépose de lanterne pour un montant de 449,61 €
- dommages immobiliers pour un montant de 195,07 €
- dommages immobiliers sur les candélabres pour un montant de 1 480,81 €

Les Membres du Conseil Municipal prennent acte de cette décision.

## 2. Plan départemental arbres : demande de subvention

Marie-Pierre ABARNOU informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département du Finistère d'un programme de soutien financier et technique à destination des collectivités finistériennes engagées dans des actions de plantation d'arbres. Ce dispositif s'inscrit dans l'objectif départemental ambitieux de planter 500 000 arbres sur le territoire. Dans ce contexte, la commune prévoit la plantation de 64 arbres.

Le coût total de l'opération (arbres + tuteurs) s'élève à 21 847,85 € HT.

Le Conseil municipal décide de participer au programme départemental "500 000 arbres » et sollicite une aide financière auprès du Département dans le cadre du Plan départemental arbres. Il s'engage à assurer une gestion durable des arbres plantés, incluant leur conservation, leur entretien et leur protection ; à valoriser le soutien du Conseil départemental dans toutes les actions de communication liées au projet et s'engage à organiser des actions de sensibilisation à destination des écoles et du Conseil municipal des enfants.

**Vote : Unanimité**

## 3. Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des services eau et assainissement 2024

Jean-Luc PEDEN, Adjoint au Maire, présente au conseil municipal les rapports annuels sur les prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de l'année 2024. Le conseil municipal, adopte les rapports annuels sur les prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, destinés notamment à l'information des usagers et portant sur l'année 2024.

**Vote : Unanimité**

## 4. Régularisation d'amortissements de subventions

Jean-Luc PEDEN, Adjoint aux finances, fait part au conseil municipal d'une remarque du Service de Gestion Comptable concernant les amortissements des subventions versées du budget commune.

Le conseil municipal, autorise le comptable public à procéder aux régularisations nécessaires par le biais d'opérations d'ordre non budgétaires, conformément aux règles comptables en vigueur.

**Vote : Unanimité**

## 5. Inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) d'un itinéraire de randonnée – Straet Pillac

Monsieur Roger Bossard, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, porte à la connaissance du Conseil municipal le projet d'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de l'itinéraire de randonnée Straet Pillac. Ce projet est proposé par HAUT LEON COMMUNAUTE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré autorise le passage de randonneurs sur les propriétés privées communales selon les tracés présentés en annexe ; autorise le balisage des itinéraires conformément au cahier des charges « balisage et signalétique en randonnées » du Département et la promotion touristique de tracés ; demande l'inscription au PDIPR de l'itinéraire présenté en annexe et s'engage, à ce titre, à conserver les chemins et sentiers communaux, en proposant un itinéraire de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière ; s'engage à informer le Département de toute fermeture des itinéraires, en transmettant une copie des arrêtés municipaux et autorise le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

**Vote : Unanimité.**

#### **6. Inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) d'un itinéraire de randonnée – La Boucle de Kerzéan**

Monsieur Roger Bossard, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, porte à la connaissance du Conseil municipal le projet d'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de l'itinéraire de randonnée suivant : La Boucle de Kerzéan. Ce projet est proposé par Rando A Dreuz a Hed.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré autorise le passage de randonneurs sur les propriétés privées communales selon les tracés présentés en annexe ; autorise le balisage des itinéraires conformément au cahier des charges « balisage et signalétique en randonnées » du Département et la promotion touristique de tracés ; demande l'inscription au PDIPR de l'itinéraire présenté en annexe et s'engage, à ce titre, à conserver les chemins et sentiers communaux, en proposant un itinéraire de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière ; s'engage à informer le Département de toute fermeture des itinéraires, en transmettant une copie des arrêtés municipaux et autorise le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

#### **7. Cession de délaissé communal à Keroullé**

Cession d'une emprise de 1160 m<sup>2</sup> au lieu-dit Keroullé au prix de 1 € le m<sup>2</sup>, à Monsieur Steven CLOITRE ET Madame Anne-Marine PORC'HEL. Les frais et honoraires occasionnés par cette opération sont à la charge de l'acquéreur. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte et toutes pièces nécessaires à cette cession.

**Vote : Unanimité**

#### **8. Cession de délaissé communal à Castel Fur**

Régularisation de l'emprise foncière de la voie communale n°69 au lieu-dit Castel Fur par la cession gratuite de la parcelle G n°1952 appartenant à Madame Pascale AUFFRET. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à la régularisation de cette emprise foncière. Les frais d'actes sont à la charge de la Commune. Intégration de la nouvelle emprise de la voie dans le domaine public communal.

**Vote : Unanimité**

#### **9. Cession de délaissé communal à Kervéan An Arvor**

Régularisation d'une emprise foncière de la voie communale au lieu-dit Kervéan an Arvor par la cession gratuite de la parcelle H 267, d'une superficie de 214 m<sup>2</sup> appartenant à l'indivision Roué.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à la régularisation de cette emprise foncière. Les frais d'acte sont à charge de la commune. Intégration de la nouvelle emprise de la voie dans le domaine public communal.

**Vote : Unanimité**

#### **10. Questions diverses**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des nombreuses incivilités régulièrement constatées aux abords des Points d'Apport Volontaire des déchets (PAV) notamment à la Gare et Pont ar Rest. Les riverains sont excédés de ces nuisances, les appels au civisme restent sans résultats. Monsieur le Maire informe le Conseil du projet d'installation d'un système de vidéoprotection aux abords des PAV. Le dispositif à l'étude permettra à la Gendarmerie de verbaliser les contrevenants.

Dans le cadre du projet de mise en lumière de l'Eglise et de la Mairie, des essais sont programmés mardi 30 septembre à 20h15 par l'entreprise INEO.